

En ce qui concerne les réductions du gouvernement, je voudrais lire ce que Tony Keith, biologiste au Service canadien de la faune, a dit à ce sujet. Soit dit en passant, j'ai reçu des lettres de scientifiques de toutes les contrées du monde qui ont travaillé au Service canadien de la faune. Ils disent qu'il fait du très bon travail.

[Français]

**M. le vice-président:** La députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) invoque le Règlement.

**Mme Mailly:** Monsieur le Président, ce n'est pas la question que j'ai posée au député. Je ne lui ai pas posé une question sur la réduction des dépenses. Je lui ai demandé s'il se rappelait quand on avait commencé à discuter . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre! C'est une question qui donne matière à débat.

[Traduction]

C'est au député de répondre comme il l'entend.

**M. Waddell:** Monsieur le Président, je vais vous lire cet article et répondre à la dernière partie de sa question. Voici le texte de l'article:

Ce que veut dire Keith, c'est que, tôt ou tard, des marécages, dans les Prairies, seront pleins de carcasses flottantes de canards, tués par les produits chimiques non expérimentés d'une pulvérisation qui, par accident, a inondé un champ. Le charbon et la brucellose feront tituber les bisons, qui tomberont dans les fondrières du nord de l'Alberta, et aucun vétérinaire spécialisé dans la faune ne sera là pour les traiter. Les gardiens de parcs nationaux risquent même de tomber sur le corps ensanglanté d'un campeur, victime d'une attaque de grizzly que l'on aurait pu empêcher grâce à une autre saison de recherches sur les habitudes alimentaires des ours. Et le tollé de la part du public sera peut-être si fort que les politiciens responsables des compressions actuelles seront obligés de réembaucher les biologistes qu'ils licencient aujourd'hui parce que le ministère n'a plus besoin de leurs services. Les Canadiens auront appris à leurs dépens ce que cela coûte véritablement de faire fi des connaissances écologiques accumulées sur des décennies dans le simple but de modifier rapidement un budget fédéral d'un an.

La députée m'a demandé si je ne connaissais pas les lois. Le gouvernement veut-il dire qu'il n'a prévu aucune loi en matière de protection de l'environnement, ou en vertu de laquelle il puisse poursuivre les responsables de cette fuite de BPC, mais qu'il existe des lois qui nous permettent d'emprisonner quelques jeunes du camp de la paix. Si c'est ce qu'elle veut dire, je ne la crois pas.

**M. Brisco:** Monsieur le Président, je répondrai en premier lieu à la remarque concernant l'attaque de grizzly. L'auteur de cet article ne peut ni se prétendre biologiste ni autorité en la matière. Il est tout à fait à côté du problème. J'invite le député à se joindre à moi pour une partie de chasse, n'importe quand, pour qu'il voie ce qu'il en est réellement.

Je ne nie pas l'importance du problème de fuite de BPC, car il est très grave, c'est certain. Cependant, je voudrais le replacer dans une juste perspective, si vous le permettez, en demandant au député s'il peut nous dire combien de décès ont eu lieu par contamination due aux BPC et combien de cas de cancer ont été directement imputés à ces produits?

Avant que le député ne se lance dans une réponse énergique, je lui répète que je ne cherche en aucun cas à minimiser la gravité de cette affaire. Je lui demande de répondre à cette question précise.

**M. Waddell:** Monsieur le Président, je conseille au député de s'adresser au ministère de la Santé des provinces.

### Les subsides

**M. Brisco:** Connaissez-vous la réponse?

**M. Waddell:** Le député écoutera peut-être. Je prends sa question au sérieux, comme il le souhaite. D'après mes renseignements, les BPC sont cancérigènes, très dangereux et ainsi de suite. S'il me demande de reconnaître que nous ne connaissons pas suffisamment les effets des BPC, je l'admets volontiers. Notre société a encore beaucoup à apprendre sur ces produits chimiques et je conviens qu'il ne faut pas s'affoler.

Cependant, ce n'est pas une excuse pour ne rien faire du tout. Mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) a posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), à la Chambre l'autre jour, en lui demandant de donner suite à l'affaire en tenant une enquête et en soumettant à des examens médicaux le couple qui a été touché par les produits. Je n'ai pas encore entendu la réponse du gouvernement à ce sujet. Il pourrait au moins faire une déclaration quant aux mesures importantes qu'il a prises, soit pour soumettre le problème à des médecins, ce qu'approuvera sans aucun doute le député, soit pour poursuivre les responsables ou même mener une enquête conjointe fédérale-provinciale.

Là encore, je signale que lorsqu'un grave problème d'ordre écologique se pose, le gouvernement fédéral s'en lave les mains et en fait porter le chapeau à la province. L'Ontario a fait preuve de négligence dans cette affaire. Cependant, le gouvernement fédéral n'hésite pas à faire jeter en prison quelques gamins qui défendent la cause de la paix. Il peut trouver les lois et le courage nécessaires pour les emprisonner, mais en matière d'environnement, il ne fait rien. Je ne cherche pas à minimiser l'affaire, comme le prétend le député, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement ne perd pas de temps à faire jeter quelques jeunes en prison, alors qu'il traîne et fait preuve de la même négligence que le gouvernement de l'Ontario quand il faut donner suite à l'affaire de la fuite de BPC.

**M. Keeper:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque le député libéral a pris la parole plus tôt, d'autres libéraux ont pu poser des questions et faire des commentaires. Même chose pour le député conservateur. Lorsque le représentant du NPD a pris la parole, la présidence n'a pas permis aux autres députés néo-démocrates d'intervenir pour poser des questions ou faire des observations. Puisque c'est un porte-parole de notre parti qui est intervenu, monsieur le Président, le règlement prévoit, sauf erreur, qu'un des nôtres intervienne, pose des questions ou fasse des déclarations, même si celui qui a fait le discours est un député de notre parti. Je voudrais connaître votre avis à ce sujet.

● (1240)

**M. le vice-président:** Pour la période des questions et commentaires, la priorité est accordée aux députés des autres partis. Ensuite, je choisis en général un représentant du même parti que le député qui a fait le discours.

Reprenons maintenant le débat.

**M. George Baker (Gander-Twillingate):** Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Blais-Grenier) et certaines des accusations portées contre elle au sujet du déversement de BPC et des pouvoirs que la loi en vigueur lui confère pour remédier à cette situation.